



Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, article 31

30

FDS n° 193

Date d'actualisation : 31.03.21

Page 1/3

1 – Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

1.1. Identification de la préparation :	Scapa 30
1.2. Utilisation de la préparation	Mastic d'étanchéité électrique
1.3. Identification de la société	SCAPA France S.A.S 79 allée Bernard Palissy – CS 90126 26001 VALENCE Cedex France
1.4. Téléphone d'appel d'urgence 24h/24h	Téléphone : +33 (0)4 75 44 80 00 Centre Antipoison : Lyon +33 (0)4 72 11 69 11 – Paris +33 (0)1 40 05 48 48 (Hôpital F. Widal)

2 – Identification des dangers

Classification (CE) n°1272/2008EC :	Non Classé
Danger par contact avec la peau :	Pas de risque particulier.
Danger par inhalation :	Pas de risque particulier.
Danger par ingestion :	Consulter un médecin et lui montrer cette FDS.
Danger pour l'environnement :	Pas de risque spécifique pour l'environnement à condition que les recommandations de la section 13 soit respectées.

3 – Composition/informations sur les composants

3.1. Description de la préparation :	Elastomères synthétiques & polybutène & charges minérales.
--------------------------------------	--

N° CAS	N° EINECS	Dénomination	%	Classification	
				Réglementation CE 1272/2008	Réglementation UE 67/548 et 1999/45
1317-65-3	215-279-6(CE)	Carbonate de Calcium Substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (FR)	60-80	Non Classé	Non Classé

4 – Premiers secours

Après inhalation :	En cas d'inhalation de poussière : retirer le sujet de la zone contaminer et l'amener à l'air frais. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
Après contact avec la peau :	Oter tout vêtement ou chaussure souillés. Laver à l'eau savonneuse.
Après contact avec les yeux :	Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
Après ingestion :	Rincer la bouche à l'eau. Faire boire beaucoup d'eau. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

5 – Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction :	CO2, poudre d'extinction, eau pulvérisée.
Produits extincteurs déconseillés pour raison de sécurité :	Aucun spécifique à notre connaissance.
Danger spécifique d'exposition :	Ne pas inhale les fumées.
Equipement spécial de sécurité :	Masque respiratoire autonome. Protection complète du corps.

6 – Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Précautions individuelles :	Empêcher ou limiter la formation et la dispersion de poussières
Précaution pour la protection de l'environnement :	Aucune spécifique à notre connaissance.
Méthode de nettoyage :	Ramasser le produit. Laver la zone à l'eau.
Autre information :	Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.



Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, article 31

30

FDS n° 193

Date d'actualisation : 31.03.21

Page 2/3

7 – Manipulation et stockage

- 7.1. Manipulation : Respecter les règles générales d'hygiène industrielle.
- 7.2. Stockage: Ne nécessite pas de mesures techniques spécifiques ou particulières.
Stocker à l'abri des intempéries et à une température comprise entre +10 °C et +30 °C. Maximum 5 ans en climat tempéré, dans son emballage d'origine
- 7.3. Utilisation(s) particulière(s) : Se référer à la fiche technique pour des indications de conditions d'utilisations.
Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail. Se laver les mains après toute manipulation.

8 – Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètre de contrôle

Carbonate de calcium (1317-65-3)		
France	Nom local	Calcium (Carbonate de) 10 mg/m3 (aerosols inhalables)
France	VME (mg/m3)	

8.2. Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne ventilation du poste de travail

9 – Propriétés physiques et chimiques

- Aspect : Noire - Solide mou
- Odeur : Légère.
- pH : Non applicable.
- Point/intervalle d'ébullition : Non applicable.
- Point d'éclair : Non disponible.
- Inflammabilité : Non applicable.
- Propriétés explosives : Aucune à notre connaissance.
- Propriétés comburantes : Aucune à notre connaissance.
- Pression de vapeurs : Non applicable.
- Densité relative : 1,6 g/cm3
- Solubilité : Soluble dans les solvants organiques usuels
- Hydrosolubilité : Pratiquement insoluble.
- Coefficient de partage (n-octanol/eau) Non disponible.
- Viscosité : Non applicable.
- Densité de vapeur : Non applicable.
- Taux d'évaporation : Non applicable.

10 – Stabilité et réactivité

- 10.1. Conditions à éviter : Si le produit est utilisé dans les conditions normales d'emploi, comme indiqué dans la fiche technique, aucune réaction dangereuse n'aura lieu.
Dans le cas où un client souhaiterait utiliser cette préparation pour un autre usage, merci de consulter le service technique de la société Scapa.
- 10.2. Matières à éviter : Aucune spécifique à notre connaissance.
- 10.3. Produits de décomposition dangereux : Le produit est stable à température ambiante.

11 – Informations toxicologiques

- Toxicité Aiguë Non Classée
(compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
- | Carbonate de calcium (1317-65-3) | |
|----------------------------------|-------------|
| DL50 orale rat | >5000 mg/kg |
- Yeux: Cette préparation ne présente pas de toxicité connue lors de l'usage décrit en 1.2.
- Peau : Cette préparation ne présente pas de toxicité connue lors de l'usage décrit en 1.2.
- Inhalation : Cette préparation ne présente pas de toxicité connue lors de l'usage décrit en 1.2.
- Ingestion : Non établie.



Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, article 31

30

FDS n° 193

Date d'actualisation : 31.03.21

Page 3/3

12 – Informations écologiques

12.1. Ecologie – Général	A notre connaissance, ce produit ne présente pas de danger particulier. Préparation solide à mobilité réduite.											
	<table border="1"><tr><td>Carbonate de calcium (1317-65-3)</td><td>CL50 poisson</td><td>> 10000mg/l/96h (Onchorhyncus mykiss)</td></tr><tr><td></td><td>CE50 Daphine</td><td>> 1000mg/l/48h (Daphnia magna)</td></tr><tr><td></td><td>ErC50 (algues)</td><td>> 200 mg/l/72h (Desmodesmus subspicatus)</td></tr></table>			Carbonate de calcium (1317-65-3)	CL50 poisson	> 10000mg/l/96h (Onchorhyncus mykiss)		CE50 Daphine	> 1000mg/l/48h (Daphnia magna)		ErC50 (algues)	> 200 mg/l/72h (Desmodesmus subspicatus)
Carbonate de calcium (1317-65-3)	CL50 poisson	> 10000mg/l/96h (Onchorhyncus mykiss)										
	CE50 Daphine	> 1000mg/l/48h (Daphnia magna)										
	ErC50 (algues)	> 200 mg/l/72h (Desmodesmus subspicatus)										
12.2. Mobilité :	Préparation solide à mobilité réduite.											
13.3. Persistance and dégradabilité :	Pas d'informations complémentaires disponibles											
12.4. Potentiel de bioaccumulation :	Pas d'informations complémentaires disponibles											
12.5. Résultats de l'évaluation PBT et VPVB:	Pas d'informations complémentaires disponibles											

13 – Considérations relatives à l'élimination

Elimination des déchets :	Evacuation conformément aux prescriptions réglementaires nationales ou locales.
---------------------------	---

14 – Informations relatives au transport

ONU/Classe/Groupe d'emballage	
Transport Routier/Rail (ADR / RID)	Non Applicable
Transport par mer (IMDG)	Non Applicable
Transport aérien (ICAO/IATA)	Non Applicable

15 – Informations réglementaires

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH
Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH
Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

16 – Autres données

Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prend sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit, qu'il connaît. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est seul responsable.

Révision : 24.03.2017

Remplace la version en date du : 10.02.2017